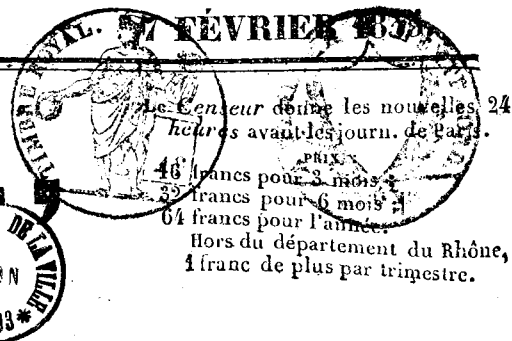


ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2^e.
A PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,

LE CENSEUR

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



LYON, 6 février.

Quelque triste que soit la position de ceux de nos compatriotes intéressés personnellement dans la question de l'indemnité lyonnaise, nous n'en devons pas moins leur dire toute la vérité, et c'est même leur rendre service que de les arracher à la fausse sécurité à laquelle ils s'abandonnent. S'il en est parmi eux qui croient la chambre liée par la prise en considération qu'elle a votée, il y a peu de jours, à la presque unanimité, ils s'abusent. La proposition de M. Jars sera rejetée, malgré les termes modérés dans lesquels elle a été présentée, et en dépit des humbles supplications de M. Sauzet. Aujourd'hui il n'est plus possible de se faire illusion sur le résultat de la discussion qui va bientôt s'engager sur cette proposition. La chambre ne veut pas entendre parler d'indemnité, et nous savons, d'une manière certaine, que les députés du Rhône ont perdu tout espoir de succès auprès de la majorité.

En même temps que nous apprenons que l'indemnité lyonnaise doit être rejetée par la chambre, on nous annonce que le ministère est à peu près sûr de faire adopter son projet de loi sur les créances des Etats-Unis. Les frayeurs simulées du pouvoir ont gagné sérieusement nos braves représentants; ils ne croient pas les créances légitimes, ou du moins ils ne croient pas qu'elles aient été loyalement débattues, mais avant tout, ils ne veulent pas la guerre; ils ont peur.

Ainsi, à peu de jours d'intervalle, nous sommes destinés à voir la dette la plus sacrée niée par le gouvernement, parce que c'est une ville française et désarmée qui la réclame, et la dette la plus contestable, la plus douteuse, payée jusqu'au dernier sou, parce que ce sont des étrangers qui l'exigent, et qu'ils savent menacer.

Le pouvoir qui ne craint plus rien de la France, se moque de nos plaintes, et nous montre ses soldats; et le pouvoir qui craint tout de l'étranger lui cache ses soldats et obéit à ses ordres.

DES CRÉANCES AMÉRICAINES.

Notre correspondant de Paris nous envoie la nouvelle suivante :

« Il arrive des nouvelles des Etats-Unis du 11 janvier. M. Clay, président du comité des affaires étrangères dans le sénat, avait présenté à cette chambre son rapport sur la portion du message du général Jackson, relative aux différends de la république avec la France. Le temps me manque pour analyser ce rapport, qui est aussi pacifique que le message de Jackson était belliqueux, et qui a été fort bien accueilli par le sénat. Voilà donc toute chance d'une guerre prochaine décidément évanouie, le président de la république ne pouvant rien sans le concours des chambres.

« Au surplus, les dispositions des représentants paraissent être analogues à celles des sénateurs, et on croyait savoir que, dans le comité de la seconde chambre, la question d'autoriser des représailles éventuelles contre la France avait été repoussée à la majorité de 6 voix contre 3.

» Dans cette même chambre, une résolution a été adoptée par laquelle l'assemblée témoigne sa satisfaction à M. Adams, sur la manière dont il a rempli la mission qu'elle lui avait confiée, de prononcer l'éloge funèbre de Lafayette, et ordonne que cet éloge sera imprimé à 50,000 exemplaires.

M. Clay, dont il est question dans la note qu'on vient de lire et qui vient d'être nommé dans le sénat à la présidence du comité des affaires étrangères, est un des antagonistes du président Jackson, et l'un des chefs de l'opposition du sénat.

Nous donnons, d'après le *Journal des Débats*, une lettre très intéressante de M. Michel Chevalier qui voyage en Amérique aux dépens de notre budget; elle est datée d'une ville très éloignée de Washington, siège du gouvernement américain; mais on peut y puiser cependant de nouveaux motifs de sécurité contre le danger d'une collision.

Enfin M. Hyde de Neuville, ancien ambassadeur aux Etats-Unis, ancien ministre des affaires étrangères sous la restauration, vient de publier une nouvelle lettre sur les créances américaines; voici comment il s'exprime sur les chances d'une rupture entre les deux peuples :

« Je puise dans les faits et dans ma raison mon opinion. La guerre est impossible ;

» Parce que si le général Jackson est emporté, sa colère ne saurait triompher de son patriotisme et de sa réflexion ;

» Parce qu'elle serait un contre-sens, un véritable acte de démence ;

» Parce qu'elle serait contraire aux intérêts des deux nations. Les Etats-Unis perdraient plus, beaucoup plus que la France, mais la France perdrait aussi beaucoup, et une autre nation s'enrichirait des pertes des deux peuples qui donneraient au monde, sans cause réelle, un spectacle déplorable et surtout fort étrange. »

M. Hyde de Neuville pense qu'au lieu d'une démonstration belliqueuse telle que l'a risquée le ministère, il eût été sage de ne pas attacher plus d'importance qu'elles n'en méritaient aux boutades du président Jackson; que la seule manière convenable de répondre, c'était de faire rentrer dans les cartons le projet de loi dont la discussion était si arrogamment exigée, et puis d'attendre pour reprendre la liquidation que les Etats-Unis eussent compris que ce n'est pas avec des menaces que l'on peut traiter avec la France une affaire d'argent.

Mais cette marche était trop simple, elle avait surtout le défaut de remettre à un temps plus ou moins éloigné les bénéfices de l'opération concertée entre les loups-cerviers des Deux-Mondes. Les craintes que notre ministère a affectées sur une collision qu'il devait savoir impossible, à moins de ne recevoir de ses agents que des renseignements complètement erronés sur l'état de l'opinion publique aux Etats-Unis, les précautions exagérées qu'il a prises, la demande d'un crédit supplémentaire pour la marine, le rappel de M. Serurier, tout cela devait frapper vivement l'esprit timide de nos députés, et le projet de loi des 25 millions ne pouvait manquer d'être emporté d'assaut.

On dit que c'est bien malgré le ministère que le projet n'a pas encore été voté et que M. Thiers en presse vivement l'examen dans les bureaux. Malheureusement les créances

russe sont venues à la traverse, et ont donné à penser même aux membres les plus ministériels de la chambre. Si donc la majorité accorde les 25 millions qu'on lui demande, ce ne sera pas par un sentiment de confiance dans l'administration, mais uniquement dans la crainte d'ébranler la monarchie par un refus dont elle s'exagère les conséquences; car jamais peut-être l'opposition la plus violente et la plus hostile n'a dit et pensé sur la probité et la loyauté des ministres actuels autant de mal qu'en disent ceux-là même qui se croient obligés d'appuyer leurs mesures et de défendre leur système.

MATINÉE MUSICALE.

Dimanche prochain, M. Georges Hainl doit donner, au foyer du Grand-Théâtre, une matinée musicale, dans laquelle on entendra M. Cherblanc, MM^{es} Derancourt, Vadé-Bibre et Valière. Le talent si correct et si pur de M. Hainl, celui des artistes qui lui prêteront leur secours, ne peuvent manquer de rendre brillante cette fête musicale, dont voici le programme :

1^o Ouverture d'*Egmont*, de Beethoven, exécutée à grand orchestre.

2^o Quatuor de *Lestocq*, chanté par Mesd. Derancourt, Vadé-Bibre, Valière, et M. Derancourt.

3^o Fantaisie pour le violoncelle, composée par Romberg et exécutée par M. Georges Hainl.

4^o Air de Meyer-Beer, chanté par M^{me} Vadé-Bibre.

5^o Variations brillantes pour piano et violon, composées par Bériot et Osborne, et exécutées par M^{lle} Herguez et M. Cherblanc.

6^o Duo de *Lestocq*, chanté par M. et M^{me} Derancourt.

7^o Variations sur un thème de *Carafa*, composées par J. Merck, et exécutées par M. Georges Hainl.

8^o Air de *Robert-le-Diable*, chanté par M^{me} Derancourt.

9^o Cinquième air varié, composé pour le violon par Bériot, et exécuté sur le violoncelle par M. Georges Hainl.

PRIX DU BILLET : 3 FRANCS.

Il a été déposé au bureau de la police de sûreté, un manteau et un sac trouvés dans une des rues de Lyon pendant la nuit du 4 au 5 décembre dernier.

On rappelle qu'une fourchette en argent et marquée de trois lettres initiales, ainsi qu'une montre en argent, portant sur le cadran le nom de l'horloger; y ont été également déposées.

Les propriétaires de ces divers objets sont invités à les réclamer.

On lit dans le National :

Le débat qu'a soulevé le projet des caisses d'épargne n'aura cependant pas été inutile puisqu'il a fourni à M. de Lamartine l'occasion de rappeler à la chambre, qu'en dehors du cercle officiel et des conventions légales, il était une question des plus importantes, que nos institutions et nos chartes n'avaient pas résolue. Il appartenait à sa voix de poète, de lancer au milieu d'une assemblée de patriciens, un de ces avertissements précurseurs de l'avenir, en faveur des prolétaires, ces îlots des sociétés modernes. « La révolution française, a-t-il dit, a suscité beaucoup de questions et les a toutes bien ou mal résolues par des combats ou par des ruines; elle a résolu la question sacerdotale, la question monarchique, la question aristocratique, mais elle nous a laissés à résoudre la plus grave de toutes les autres, celle qui peut être le résumé toutes. Vous murmurez contre ceux qui la soulèvent; vous les accusez d'une perturbation qu'ils signalent, mais qu'ils n'ont pas faite; vous l'écartez en vain de vos pensées; comme un nuage sur notre horizon, elle éclatera en une explosion terrible, tôt ou tard, si la société ne la résout pas... »

Il y a certes une pensée profonde dans cet appel fait au pays,

FEUILLETON.

LE CARDINAL, LE MINISTRE D'ETAT ET LE MÉDECIN DU ROI.

C'était avant la révolution française, à l'époque où la plupart des carrières étaient fermées à quiconque n'était pas né gentilhomme. Il y avait dans un petit village, non loin de Paris, un joyeux cabaret où d'ordinaire s'arrêtaient tous les voyageurs à pied qui venaient du midi, et se reposaient dans cette modeste hôtellerie comme pour reprendre haleine avant d'entrer dans Paris, Paris, le point de départ de tant de jeunes imprudens qui prennent le chemin le plus long pour arriver à la fortune et au bonheur.

Par une belle matinée toute chantante et toute épanouie du mois d'avril, un jeune homme de seize à dix-huit ans, le bel âge! d'une haute taille, d'un visage mâle et beau, se présenta à la porte du cabaret pour prendre son repas du matin. Toute la personne de ce jeune homme respirait la force et la santé. Son grand œil noir était plein de feu; sa bouche souriait encore de ce premier sourire de la jeunesse, si franc et si naturel, qui va peu à peu s'amoindrisant à mesure que le jeune homme devient un homme. Il entra de bonne heure dans la maison, et dit à son hôte : — *Donnez-moi à déjeuner, ma belle hôte; je marche depuis le point du jour, et tel que vous me voyez, j'ai grand soif et grand faim.*

Comme il achevait ces paroles, entra dans le même cabaret un autre petit jeune homme d'une apparence plus frêle et plus enfantine que le premier venu. Il arrivait à pied, lui aussi; mais il paraissait déjà plus fatigué; sa taille était petite; son visage était blanc et rose; il avait la voix et les mains d'une jeune fille. — *Madame*, dit-il, entrant d'une façon modeste, *voulez-vous me donner à déjeuner, si il vous plaît?*

A ces mots, le grand jeune homme, le premier venu, s'avan-

çant d'un air cordial vers le jeune voyageur : — *Monsieur*, lui dit-il, si vous voulez, nous prendrons notre repas ensemble. — Vous êtes un voyageur comme moi, — à pied comme moi, — vous avez faim comme moi, — vous allez à Paris comme moi. — Mettons-nous donc tous les deux à la même table; nous paierons tous les deux le même écot; nous boirons, vous à ma santé, moi à la vôtre, puis nous entrerez ensemble à Paris; une fois à Paris, nous nous donnerons une poignée de main, et chacun cherchera fortune de son côté. Acceptez-vous?

Le petit jeune homme, toujours avec sa même voix flûtée, répondit modestement : — *Vous me faites beaucoup d'honneur, monsieur, et j'accepte avec plaisir.*

Il y a dans la jeunesse tant de charmes, cela est si aimable et si doux de voir s'élever un jeune homme dans la vie, l'âme et le cœur en avant, que les plus indifférens se laissent aller à ce charme irrésistible. Certes, l'hôte du cabaret était habitué à recevoir bien des voyageurs; elle les servait de son mieux, chacun à son tour.

Ce jour-là les premiers qu'elle servit furent les deux jeunes gens à pied; un instant suffit pour dresser une table à la meilleure place, devant la fenêtre qui donne sur la route; un instant suffit pour préparer leur repas, du gros vin, du gros pain, une omelette au lard et le reste: ils furent servis comme des rois: ils avaient pour eux la plus belle des royautés, la jeunesse! Royauté irrésistible, celle-là, et qui se transmet du père au fils, sans que le fils ou le père aient à redouter l'usurpation.

Ils venaient de se mettre à table, et déjà ils portaient leurs mains sur le plat fumant, et déjà leur pain était coupé, et déjà leurs verres étaient remplis, quand tout-à-coup un troisième voyageur passa la tête par la fenêtre et se mit à les regarder. Ce troisième voyageur était aussi un jeune homme à pied. C'était un bon gros jeune homme brun, d'une figure calme et grave; il était aussi loin de la pétulance du premier venu que de la timidité du second. Il avait déjà l'attitude d'un homme et les pensées d'un homme. Vous dire

qu'il était beau, c'est inutile; on est toujours beau quand on a quinze ans, un front qui sait rougir, et sur ce noble front d'épais cheveux bruns ou blonds qui descendent en boucles flottantes. Mais revenons à notre troisième voyageur.

— *Messieurs*, dit-il aux deux premiers qui étaient à table, pourquoi ne pas attendre un pauvre diable comme vous qui voyage et qui a faim? M'est avis que je suis bien d'arriver à cette heure; il n'aurait guère été temps plus tard, et force m'eût été de me contenter des coquilles de cette maigrité que omelette fumante, qui, Dieu me pardonne, sent d'une lieue une omelette au lard!

A peine il eut parlé que le grand jeune homme, toujours avec le même sourire, lui tendit la main et son verre par la fenêtre; le gros brun prit le verre et la main; il vida le verre, après quoi il lâcha la main de son nouveau compagnon, puis il entra dans l'auberge et il se mit à table à l'autre bout de la table; le petit jeune homme fluet était au milieu, tout étonné qu'on pût faire si vite de si belles et si agréables connaissances sur le grand chemin de Paris.

Je vous laisse à penser si le repas fut fêté par ces trois jeunes gens, dont l'appétit était aiguisé autant par la conversation que par la marche qu'ils avaient faite et par l'air vif du matin? Le premier moment fut donc terriblement silencieux; on n'entendait que le bruit du couteau et de la fourchette, charmant duo auquel répondait le choc des verres. Il fallait les voir! le petit mangeait autant que les autres, et à le voir porter les mains au plat, un observateur aurait pu facilement assurer que celui-là, malgré sa timidité apparente, saurait bien faire sa part dans le partage de la fortune et des honneurs.

Le repas fut court, comme tous les bons repas. Après le repas; on se mit en route; tous les trois ils se rendaient à Paris, et ils suivaient le même chemin tous les trois. D'abord les deux plus forts voulurent ralentir leurs pas par déférence pour le faible, mais celui-ci leur eut bientôt montré que, tout faible qu'il paraissait être, il n'était pas moins disposé à marcher en avant; ils firent donc la route d'un bon pas.

dans ce reproche d'égoïsme, dans cet avertissement solennel. Ces accents auront peu d'écho sans doute dans une chambre qui, par les éléments dont elle est formée, représente précisément les intérêts qui s'opposent au développement des classes inférieures ; mais il y aura, en dehors des pouvoirs constitués, assez de cœurs généreux pour les recueillir et les faire fructifier, lorsque le moment de la grande régénération sera venu.

Il y a loin de ce langage à celui de M. Charles Dupin, et le so-disant père des ouvriers a dû trouver étrange de voir notre premier poète réfuter en de semblables termes sa lettre aux *canuts* de Lyon.

Au rédacteur du Journal des Débats.

Louisville, état du Kentucky, 15 décembre 1834.

Monsieur,

Voici quelques lignes au sujet de l'extraordinaire Message du président Jackson. Je regrette d'être aussi loin de Washington et d'être obligé de m'en éloigner encore.

Vous avez dû être bien étonnés en France à la lecture du message du général Jackson. Ici le ton leste et tranchant d'une portion de la presse avait préparé les esprits à quelque démonstration énergique ; mais le message a dépassé les espérances de ceux qui voulaient prendre, par rapport à la France, une attitude hautaine, et les craintes de ceux qui redoutaient une imprudence.

Si une telle pièce fût émanée d'un des présidents antérieurs, depuis Washington jusqu'à M. John Quincy Adams, elle eût dû être considérée comme l'expression des sentiments de la majorité du peuple américain. Aucun d'eux n'eût voulu compromettre ainsi les Etats-Unis, sans s'être assuré que telle était en effet la volonté nationale. Leur règle était de se laisser pousser par la nation plutôt que de la lancer ou de la devancer. Et c'est en effet ce qu'il y a de plus conforme aux principes du *self-government*. Ils eussent établi entre les membres de leur cabinet une discussion approfondie, non seulement de vive voix, mais aussi par écrit, comme le fit Washington lors de la création de la première Banque des Etats-Unis en 1791. Ils eussent consulté individuellement les hommes notables de toutes les opinions et de tous les intérêts. Ils eussent longuement écouté ceux sur qui tombe directement le plus lourd poids d'une guerre, c'est-à-dire les commerçants des grands ports, Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Nouvelle-Orléans ; et enfin, après avoir pesé toutes les objections, mesuré toutes les difficultés, s'il leur eût été évident que l'intérêt et l'honneur de leur pays exigeaient absolument qu'on en vint à la dernière raison, ils eussent à regret adressé le cartel à leur plus ancien allié, au plus ferme appui de la liberté et du progrès dans l'ancien monde.

Le général Jackson a *changé tout cela*. Les règles et les habitudes de son administration ne sont plus les règles et les habitudes établies par la sagesse de ses prédécesseurs. On peut soutenir que ce changement est un bien : à cet égard l'avenir, un prochain avenir prononcera. Mais le fait du changement n'est pas sujet à contestation.

Le général Jackson possède au plus haut degré les qualités nécessaires pour conduire une guerre de coups de main. Audacieux, infatigable, toujours sur le qui vive, doué d'un coup-d'œil prompt, d'un corps de fer et d'une résolution de bronze, dévoué aux siens, âpre et terrible envers l'ennemi, se jouant des obstacles, aimant de passion le danger, ses guerres contre les Creeks et les Seminoles eurent le plus brillant succès. Sa courte campagne de la Nouvelle-Orléans contre l'armée anglaise de Packenham, est un fait d'armes héroïque. Grâce à ces exploits et en vertu de l'enthousiasme qu'excitent en tout pays les services militaires, le général Jackson se trouva l'homme le plus populaire des Etats-Unis, quand la mort eut fait disparaître les fondateurs de l'indépendance, et devint naturellement candidat pour le fauteuil présidentiel. On objecta son inflexibilité, l'emportement avec lequel il avait durant toute sa carrière accueilli la contradiction ; on représenta sa disposition à suivre ses inspirations personnelles, sans égard pour les exigences de la loi, et à trancher brusquement les difficultés avec l'épée d'Alexandre, plutôt qu'à les résoudre lentement selon les formes constitutionnelles. On ajouta que ces penchants naturels renforcés par l'habitude du commandement militaire et par les coutumes spéciales à la guerre telle qu'il l'avait faite, avaient dû devenir indomptables ; qu'il ne pouvait se plier à la modération que requiert l'exercice de l'autorité civile. On prédit qu'il serait en politique comme à la guerre, chaud pour ses amis, implacable envers ses adversaires, violent envers quiconque tenterait de lui barrer le chemin ; qu'il ne pourrait se contenir assez pour rester au-dessus des querelles des partis sans jamais descendre de sa personne dans l'arène. On cita le juge mis aux arrêts à la Nouvelle-Orléans, les miliciens fusillés, l'exécution des deux Anglais Ambrister et Arbuthnot, l'invasion de la conquête en pleine paix des possessions espagnoles de la Floride, sa colère et ses menaces lorsque le congrès délibérait sur sa conduite.

Néanmoins sa loyauté chevaleresque, sa haute probité, son incontestable patriotisme parurent de suffisantes garanties. Par des raisons de politique intérieure, qu'il serait trop long d'énumérer ici, beaucoup d'hommes éclairés, qui dans l'origine avaient accueilli sa candidature avec dédain, se concertèrent pour la faire réussir. Ils espéraient beaucoup de leur influence sur lui ; et en effet, ses dispositions fougueuses parurent d'abord modifiées par ses liaisons politiques. Le souvenir de ses professions de foi, qui étaient, lorsqu'elles parurent, l'expression franche de ses sentiments, était tout frais encore. Il s'était consciencieusement promis à lui-même d'observer les principes consacrés par Washington, Jefferson et les autres patriarches de l'Amérique ; de se renfermer scrupuleusement dans l'étroite limite de la prérogative présidentielle, telle qu'il se l'était tracée ou laissée tracer ; de suivre le courant de l'opinion publique sans chercher à le croiser ou à le détourner de sa pente instinctive ; d'être modéré, patient et calme. Pendant son premier terme de quatre ans, il resta assez fidèle à sa propre détermination, aux avis patriotiques des hommes qui l'avaient élevé sur le pavois, à sa déclaration de principes. Mais c'était pour lui une insupportable contrainte. On ne se modifie plus après soixante ans. Il s'en faut de beaucoup d'ailleurs que les tempéraments, disons mieux, que les qualités distinctives de tous les hommes puissent s'accommoder de ce vrai milieu, de cette haute sphère de sérénité où il faut se renfermer quand on gouverne. C'était plus difficile pour le général Jackson que pour tout autre : la turbulente ardeur de la jeunesse n'avait pas été tempérée chez lui, ni par l'âge, ni par les fatigues des guerres les plus pénibles. Les discussions politiques, dans tous pays de liberté, seraient de force d'ailleurs à mettre la patience des anges à une rude épreuve. Peu à peu donc les orageuses tendances du planteur de Tennessee firent retour. Peu à peu le caractère aventureux, intrépide, inquiet, obstiné, fier, indomptable, du chef des partisans, de l'exterminateur des Creeks, perça à travers le voile de réserve, de gravité, de bienveillance universelle dont il s'était couvert, et déchira l'enveloppe de prudence et de modestie dont ses amis avaient eu tant de peine à l'entourer.

La première occasion où ses tendances originelles recommencèrent à se faire jour lui fut fournie par la Caroline du Sud, à la fin de son premier terme. Cet Etat avait, de son autorité privée, cassé l'acte du congrès réglant le tarif des douanes, et avait armé sa milice pour défendre son décret de *nullification*. Le président Jackson, de son côté, fit des préparatifs de guerre et obtint un acte du congrès (*force bill*), l'autorisant à employer tous les moyens pour faire respecter les droits de l'Union. L'affaire s'arrangea par un compromis, c'est-à-dire par une révision du tarif dont l'initiative appartenait à M. Clay.

Le général Jackson fut proclamé le sauveur de la Constitution, et peut-être ne prit-on pas assez de soin alors pour prévenir une méprise naturelle à un vieux soldat, c'est-à-dire pour l'empêcher de croire que les félicitations d'un peuple reconnaissant s'adressaient aussi bien à son attitude guerrière qu'aux démarches pacifiques faites sous ses auspices.

Dans la chaleur de la lutte et dans les acclamations qui en suivirent la conclusion, le vieux levain guerrier acheva de se soulever dans l'âme du général Jackson, et, sans prendre de repos, il entama immédiatement une vigoureuse campagne contre la banque. C'était une guerre à peu près sans provocation, et certainement sans justice. Pendant quelque temps, il sembla que le général y succomberait. Mais il tint bon : il ne plia pas et ne rompit pas. Il a été, dans cette circonstance, ce même *old hickory* (1) que les Indiens trouvaient toujours et partout acharné sur leurs traces, qu'ils ne pouvaient ni lasser ni surprendre, sur lequel ils n'avaient prise ni par la ruse ni par la force ouverte. Les dernières élections attestent que son triomphe est complet, et que la banque a éprouvé le sort des Creeks et des Seminoles, de M. Clay et de M. Calhoun, du gouverneur espagnol de la Floride, et du général Packenham.

Il semble maintenant que l'enivrement de cette grande victoire lui ait rendu toute l'ardeur de sa jeunesse, et qu'à un âge où tous les hommes n'aspirent plus qu'après le repos (il approche de 70 ans), il ait besoin de nouveaux périls, de nouvelles fatigues. L'hiver dernier, M. Clay disait au sénat, que si la phrénologie était une science certaine, le président Jackson devait avoir la bosse de la lutte (*Combativeness*) ; car sa vie n'avait été qu'un continuuel exercice de cette passion : à quatorze ans, contre les Anglais, puis, contre ses voisins les *prentice Settlers* du Tennessee, gens

(1) L'*hickory* est une espèce de noyer qui n'existe pas en Europe et qui est très-commun en Amérique. C'est un bois dur, compact, très-difficile à rompre. Les Indiens en avaient donné le nom au général Jackson, auquel ses amis l'ont conservé, et le vieux général est aussi populaire, en Amérique, sous le nom d'*Old-Hickory*, que Napoléon l'était sous celui du *Petit-Caporal*.

peu traitables, qui se plaisaient, ainsi que lui, à manier le sabre, le pistolet et la carabine ; puis, contre les Indiens, les Anglais et encore les Indiens, sans compter d'innombrables Espagnols ; ensuite contre lui, M. Clay, contre M. Calhoun et la Caroline du Sud, et qu'enfin, à défaut d'autres adversaires, il s'escrimait contre la banque.

Il semble que ce besoin de batailler constitue l'élément essentiel de la vie du général Jackson ; car à peine a-t-il eu appuyé le pied sur la gorge de la banque, qu'il lui a fallu un autre adversaire : et, ne trouvant plus en Amérique que des vaincus ou des ennemis indignes de sa colère, c'est à la France qu'il a jeté le gant.

Jusqu'à présent donc ce message n'est que l'expression des sentiments personnels du général Jackson. Le défi adressé à la France est tout individuel. Malheureusement cet acte individuel émane d'un homme qui est le président des Etats-Unis, et qui le sera jusqu'au 4 mars 1837. Cet homme possède une immense popularité. Il est tenace dans les antipathies qu'il s'est créées, plus encore que dans son amitié. Malheureusement encore le défi a été inséré dans le plus solennel des documents, dans celui qu'on est habitué à regarder en Europe, comme l'exposé fidèle des sentiments du peuple américain.

Malheureusement enfin celui qui a ainsi mis imprudemment en avant les Etats-Unis, vient de faire un essai qui atteste à quel point il peut et sait faire épouser ses querelles personnelles par la masse de la population.

En politique, comme à la guerre, sa tactique est de se jeter en avant, en s'écriant : *Qui m'aime me suive*. L'an dernier cette méthode hardie lui a merveilleusement réussi contre la banque. S'il eût demandé au congrès de retirer à cette institution le dépôt des fonds publics, il est probable qu'il eût échoué et que le congrès eût déclaré qu'il n'y avait pas lieu. Il prit donc hardiment l'initiative. Il ordonna ce retrait malgré l'avis de la majorité de son cabinet, deux mois avant la réunion du congrès, sans qu'il fût possible d'alléguer aucun motif d'urgence : *J'en prends la responsabilité*, dit-il.

Le ministre des finances refusait d'exécuter ce qu'il considérait comme un funeste abus de pouvoir : il fut renvoyé. La majorité de la chambre des représentants, et dans les élections dernières ; celle de la population, ont ratifié cette justice sommaire. Le général Jackson a perdu, à la vérité, la plupart des amis qui lui restaient encore dans les classes éclairées et parmi les commerçants, mais peu lui importe. En vertu du suffrage universel, c'est le nombre qui domine ici. Or, ce n'est point par leur nombre que valaient ces amis-là.

Cette tactique audacieuse, au moyen de laquelle il a ameuté les masses contre la banque, lui réussira-t-elle aujourd'hui qu'il entreprend de les exciter contre la France ? Il est permis de la comparer à un de ces tours de force où l'on réussit une fois, deux fois, et où l'on se casse les reins quand on veut les répéter une troisième fois.

On peut penser encore que le général Jackson possède une de ces sortes de popularité dont l'influence est irrésistible pendant un court intervalle, mais dont la durée et la solidité sont en raison inverse de leur intensité et de leur éclat. Ces ont là, au reste, de pures conjectures. Les vues spéculatives, vraies en général, peuvent, dans des cas particuliers, se trouver complètement en dehors de la vérité. Un fait certain, c'est que le général a la majorité dans la chambre des représentants, et, d'après ce qui est connu de la composition du congrès suivant, il y a apparence qu'il la conservera pendant tout le cours de sa présidence, tandis que l'opposition a maintenant la majorité dans le sénat et qu'elle pourra la perdre après la session actuelle.

Un autre fait est probable : c'est que l'opposition parlementaire en masse repoussera les mesures menaçantes du général Jackson envers la France. Je dis probable, parce qu'à la distance où je suis de Washington, je n'ai pu encore savoir quelle attitude ont prise les hommes politiques, et aussi parce qu'une portion, peu nombreuse, il est vrai, de l'opposition extra-parlementaire, semble entendre l'affaire différemment. Les délibérations du congrès auront bientôt dissipé toute incertitude à cet égard.

Je renets à une autre fois quelques observations que j'aurais à vous communiquer encore. Je ne puis pourtant clore cette lettre sans vous dire un mot sur une question qui se présente naturellement :

Comment se fait-il que le général Jackson veuille faire passer les Etats-Unis tout d'un coup, sans intermédiaire, d'une étroite amitié avec la France à la guerre ? S'il croit que la France a outrepassé tous les délais, a épuisé toute la patience qu'elle a droit d'attendre d'un ancien allié, d'une nation dont l'indépendance a été achetée de notre or et de notre sang, pourquoi ne se borne-t-il pas à proposer une révision des douanes ! Une taxe sur nos marchandises serait, après tout, un moyen de se payer. Il n'ignore pas que, si la France a plus à perdre, peut-être, que les Etats-Unis à une guerre de tarifs, les Etats-Unis dont les affaires mariti-

Arrivés à la barrière de Paris, ils s'arrêtèrent d'un commun accord. Jusque-là la conversation avait été vive, légère, animée et plaisante, ce que peut être une conversation de bonne humeur entre trois jeunes gens bien disposés qui font route par un beau jour de printemps ; mais, arrivés là, ils devinrent tous les trois graves et pensifs. Le moment était venu de se séparer.

Ce fut encore le premier voyageur, le plus grand des trois qui prit la parole. — Moi, dit-il aux deux autres, je m'appelle Portal ; je n'ai rien ; j'arrive à Paris pour être membre de l'académie des sciences et premier médecin du roi !

— Moi, dit l'autre, le gros brun, j'arrive à Paris pour être avocat-général ; cela dit, ils attendirent la réponse du petit homme blond et fluet.

Moi, dit-il, toujours avec sa douce voix et son air timide, je suis aussi riche que vous, messieurs, j'arrive à Paris pour être membre de l'académie française et cardinal.

En ce cas, dirent les deux autres, en ôtant gravement leurs chapeaux, c'est à vous à passer le premier, monseigneur ! Au même instant les cloches de l'église voisine jetaient leurs volées sonores dans les airs.

Et ils entrèrent dans Paris.

Or, voyez ce que peuvent devenir des hommes de courage et d'esprit ! ces trois jeunes gens avaient dit vrai ; ils arrivèrent aux plus hautes destinées. L'un fut d'abord l'abbé Maury, grand orateur, grand philosophe, grand défenseur du roi Louis XVI ; il affronta l'émeute au péril de sa vie ; il est mort membre de l'académie française et cardinal de l'Eglise catholique ; il est mort chargé d'honneurs et de respects.

L'autre est devenu en effet le comte Treillard, ministre d'état, homme d'esprit, aimé et estimé de l'empereur ; et dans cette haute position, il avait su garder toute l'estime de ses concitoyens ; il vit toujours et il se souvient encore de cette grande entrée à Paris.

Enfin le grand et joyeux jeune homme, qui avait nom Portal, n'a pas manqué à sa vocation et à sa destinée, non plus que ses deux confrères. Il a été une des gloires de la médecine ; il a fait

faire de grands progrès à l'art de guérir ; il a été le médecin des grands et des petits, du riche et du pauvre. Tous les honneurs de la science lui sont venus les uns après les autres : membre de l'académie, professeur, il était tout, excepté premier médecin du roi ; il a attendu bien longtemps.

Louis XVI, le roi de France, quand Portal n'était qu'un étudiant en médecine, mourut sur l'échafaud. La république n'avait pas de médecin ; l'empereur en avait un qui était son ami ; d'ailleurs Portal n'avait pas dit qu'il serait médecin d'un empereur, mais d'un roi.

Il a été le premier médecin du roi Louis XVIII.

M. Portal est mort dernièrement, chargé d'ans et d'honneurs, et entouré d'amis. J'ai entendu son oraison funèbre à l'académie des sciences, dont il était l'orgueil, et cette anecdote m'a si fort intéressé, que je l'ai retenue dans ses moindres détails pour vous la raconter.

Jules JANIN.

DIX MILLE FRANCS DE RENTE.

Quand j'avais dix-huit ans (je vous parle d'une époque bien éloignée), j'allais, durant la belle saison, passer la journée du dimanche à Versailles, ville qu'habitait ma mère. Pour m'y transporter, je venais presque toujours à pied rejoindre sur cette route une des petites voitures qui en faisaient alors le service. En sortant des barrières, j'étais toujours sûr de trouver un grand pauvre qui criait d'une voix glapissante : « La charité, s'il vous plaît, mon bon monsieur. » De son côté, il était bien sûr d'entendre répondre dans son chapeau une grosse pièce de deux sous.

Un jour que je payais mon tribut à Antoine, c'était le nom de mon pensionnaire, il vint à passer un petit monsieur poudré, sec, vif, et à qui Antoine adressa son *memento* criant « La charité, s'il vous plaît, mon bon monsieur. » Le passant s'arrêta, et après avoir considéré quelques moments le pauvre :

— Vous me paraissez, lui dit-il, intelligent et propre à travailler. Pourquoi faire un si vilain métier ? Je veux vous tirer de cette triste situation, et vous donner dix mille livres de rente.

Antoine se mit à rire et moi aussi.

— Riez tant que vous le voudrez, reprit le monsieur poudré, mais suivez mes conseils, et vous acquerez ce que je vous promets. Je puis d'ailleurs vous prêcher d'exemple. J'ai été aussi pauvre que vous ; mais au lieu de mendier, je me suis fait une hotte avec un mauvais panier, et je suis allé dans les villages et dans les villes de province, demander, non pas des aumônes, mais de vieux chiffons qu'on me donnait *gratis* et que je revendais ensuite un bon prix aux fabricants de papier. Au bout d'un an, je ne demandais plus pour rien les chiffons, mais je les achetais, et j'avais en outre une charrette et un âne pour faire mon petit commerce.

Cinq ans après, je possédais trente mille francs, et j'épousai la fille d'un fabricant de papier, qui m'associa à sa maison de commerce, peu achalandée, il faut le dire. Mais j'étais jeune encore, j'étais actif, je savais travailler et m'imposer des privations..... A l'heure qu'il est, je possède deux maisons à Paris, et j'ai cédé ma fabrique de papier à mon fils, à qui j'ai inspiré de bonne heure le goût du travail, auquel j'ai fait sentir le besoin de la persévérance. Faites comme moi, l'ami, et vous deviendrez riche comme moi.

Là-dessus, le vieux monsieur s'en alla, laissant Antoine tellement préoccupé, que deux dames passèrent sans entendre l'appel criard du mendiant : « La charité, s'il vous plaît. »

En 1815, pendant mon exil à Bruxelles, j'entraînai un jour chez un libraire pour y faire emplette de quelques livres. Un gros et grand monsieur se promenait dans le magasin et donnait des ordres à ses cinq ou six commis. Nous nous regardâmes l'un l'autre comme des gens qui, sans pouvoir se reconnaître, se rappelaient cependant qu'ils s'étaient vus autrefois quelque part. — Monsieur, me dit à la fin le libraire, il y a quarante ans n'alliez-vous pas souvent à Versailles le dimanche ? Quoi ! Antoine, c'est vous, m'écriai-je ? — Monsieur, répondit-il, vous le voyez : le vieux monsieur poudré avait raison ; il m'a donné dix mille livres de rente.

Fév. A. V. ARNAULT, de l'Académie française.

mes sont beaucoup plus étendues que les nôtres, ont plus à perdre que nous dans une guerre à coups de canon, dont la mer serait le théâtre naturel.

Mais quelle est aux Etats-Unis la classe que la guerre ferait le plus souffrir? Celle des négocians. A qui appartiennent les bâtimens et les marchandises? Aux négocians et armateurs qui votent contre lui et les siens, à ses ennemis qu'il déteste et méprise; aux commerçans de Boston, qui ont fait mutiler sa statue placée à l'avant de la frégate la *Constitution*; aux commerçans et capitalistes de New-York, qui ont fait frapper à Birmingham des médailles-caricatures, provoquant à la haine et au mépris de son gouvernement; aux négocians de Philadelphie, amis de M. Biddle (2). Le général Jackson s'inquiète peu de ménager les intérêts de ces gens-là.

Au contraire, une augmentation des droits de douane, quel qu'en fût le motif, froisserait spécialement les Etats du Sud, et serait très mal accueillie par eux. Comme c'est le Sud qui produit le coton, l'article principal d'importation des Etats-Unis en France, les représailles que le gouvernement français ne manquerait pas d'exercer, retomberaient aussi principalement sur le Sud. Or le parti démocratique a aujourd'hui besoin du Sud. Il capote surtout la Virginie, l'Etat le plus influent du Sud. Le succès des plans du parti démocratique, c'est-à-dire, l'élection de M. Van Buren à la présidence, dépend beaucoup de l'attitude que prendra la Virginie, non pas en 1836, au temps de l'élection, mais cette année; non pas demain, mais aujourd'hui. L'opinion publique est maintenant en balance dans la Virginie. On voudrait à tout prix l'empêcher de faire un pas dans les voies de l'opposition, et l'on sait bien que la Virginie n'entend pas qu'on suscite des obstacles particuliers aux intérêts du Sud. Au moment présent la législature de Virginie est assemblée. Un de ses premiers actes doit être de nommer un sénateur des Etats-Unis. Si elle choisit M. Leigh, le sénateur actuel, la voilà compromise en faveur de l'opposition, et peut-être perdue pour le parti. La perte de la législature peut entraîner celle de l'Etat; la perte de l'Etat de Virginie peut entraîner celle du Sud. Des considérations de cet ordre ont ici beaucoup plus de poids qu'on ne pourrait l'imaginer en Europe. Au milieu des institutions mobiles de ce pays, les hommes politiques, nouveaux prolétaires, ne vivent qu'au jour le jour. Il est probable que le désir d'écarter tout motif de rupture entre son parti et le Sud n'a pas peu contribué à inspirer au général Jackson ce langage menaçant qui est d'ailleurs en harmonie avec ses goûts personnels.

Il arrive assez souvent que les gouvernemens européens sont entraînés dans leurs relations au-dehors par les difficultés de leur politique intérieure. Le général Jackson eût été peut-être plus réservé s'il n'eût pas cru que tel était en ce moment la position du gouvernement français. Croyez qu'il a lui aussi, au dedans, ses embarras qui faussent ses mouvemens extérieurs. Il les a plus que tout autre président parce que, bien plus qu'aucun de ses prédécesseurs, il est homme de parti, engagé dans des combinaisons de parti. Ces combinaisons et les intérêts divers des diverses portions de l'Union créent ici pour tout gouvernement et surtout pour une administration comme la sienne, ce qui chez nous résulte d'une population mal équilibrée et du fardeau de notre passé.

M. C.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 4 février.

On lit dans le *Moniteur*:

« Le gouvernement a reçu des nouvelles de la Martinique en date du 29 décembre.

« On y avait craint quelques désordres parmi les esclaves, que les écrits répandus dans la colonie excitaient au soulèvement.

« Ces craintes ont même pris un caractère assez sérieux pour que le conseil colonial, alors réuni, ait jugé nécessaire d'en faire l'objet d'un mémoire au gouverneur, en date du 13 décembre; le conseil demande instamment dans ce mémoire le renfort de gendarmerie à cheval qu'il a précédemment sollicité; et, en attendant l'arrivée de ce renfort, il réclame le maintien des troupes d'artillerie de la marine qui lui ont été envoyées en supplément de garnison en 1834.

« M. le gouverneur n'a pas hésité à satisfaire à cette demande; il annonce, au surplus, qu'au moyen des mesures qu'il a prises, ou doit espérer que la tranquillité publique ne sera troublée sur aucun point de la colonie. »

— Ce que je vous ai raconté hier sur les arrangements d'intérieur du cabinet, est confirmé ce matin par les feuilles de Paris. Toutefois, les amis de M. Sébastiani persistent à annoncer son départ pour Londres. Les hommes bien informés prétendent que cette nouvelle n'est pas donnée sérieusement. Toutefois il se pourrait bien qu'avec les projets qu'on a sur M. Sébastiani, on jugeât prudent de l'éloigner de Paris pendant la discussion de la créance américaine, qui, si la chambre la rejette, lui présent, pourrait bien compromettre sa prochaine présidence du conseil. Je suis porté à penser qu'on attend pour statuer définitivement à ce sujet la tournure que prendra dans les bureaux l'examen préparatoire de la loi proposée. C'est demain que cet examen aura lieu. Il sera suivi de la nomination des commissaires chargés de présenter un rapport à la chambre. Les neuf choix qui sortiront du scrutin des neuf bureaux, devront faire pressentir le résultat définitif de la discussion publique.

— Pour fermer la bouche des contribuables à quelques-unes des plaintes qu'ils renouvellent chaque année contre l'impôt du sel, le ministre des finances vient d'imposer à la compagnie des salines de l'Est, l'obligation de livrer ses produits à 35 fr. le quintal métrique, au lieu de 45 fr. prix actuel.

— La voiture à vapeur belge de M. d'Asda, est allée aujourd'hui à Neuilly manœuvrer devant le roi.

— Le préfet de police du 25 juillet 1830, le célèbre Mangin, est mort hier à Paris, où il était venu pour faire soigner sa santé. Il laisse une nombreuse famille à peu près sans ressources.

— Je vous écrivais, hier, que la chambre, au moment où le courrier m'obligeait de fermer ma lettre, rejetait la proposition relative aux caisses d'épargne. C'est bien ainsi, en effet, qu'elle a procédé sur les premiers articles de la loi; mais après plusieurs tentatives infructueuses pour sauver quelques dispositions louables contenues dans la proposition Ch. Dupin et Delessert, on a pu enfin obtenir le renvoi à la commission, de ce qui restait de cette proposition mutilée. Elle

reviendra devant la chambre après correction, et il est probable qu'elle y échouera de nouveau et définitivement.

Les centres sont restés, hier, spectateurs impassibles des débats, sans défendre contre l'opposition qui le repoussait, un projet dont le but est de régulariser l'établissement, en France, des caisses d'épargne, mais qui avait aux yeux de beaucoup de bons esprits, le tort de trop mettre aux mains de l'administration, des institutions qui pour réussir ont besoin de présenter un caractère tout municipal, l'adjonction forcée de préfets et sous-préfets aux conseils d'administration faisait du projet proposé un épouvantail pour les hommes qui, à juste raison, ne craignent rien tant que la centralisation toujours envahissante du pouvoir dans les choses qui peuvent se passer de son action.

— Le *Moniteur* donne aujourd'hui, à la date du 29 décembre, des nouvelles assez alarmantes de la Martinique; des troubles étaient appréhendés (voyez plus haut), et la population alarmée demandait au gouverneur que la garnison fut augmentée.

Ces nouvelles, reçues et publiées avec une célérité qui n'est point dans les habitudes du ministère de la marine, serviront à appuyer devant les chambres la demande faite il y a huit jours d'un crédit de 900,000 f., dont la moitié doit servir à l'accroissement des garnisons coloniales. Ce projet, examiné hier dans les bureaux, y a rencontré plus d'une difficulté sérieuse, et on a remarqué qu'il avait divisé les votes des députés présens, de telle façon, que des membres de l'opposition l'avaient appuyé, et des députés, votant habituellement avec le ministère, l'avaient repoussé. Ainsi M. Mangin doit porter la parole dans l'intérêt des colonies, dont il est à Paris l'un des représentans spéciaux; et certains députés des bancs du centre doivent au contraire reprocher au cabinet de n'avoir pas eu encore le courage d'imiter, dans ses colonies, la conduite franche et libérale de l'Angleterre.

C'est au surplus dans cette discussion que se produira incidemment celle de la société formée au sein de la chambre même pour l'abolition de l'esclavage, société qui embarrasse beaucoup le ministère, qui n'ose ni s'opposer à son existence ni l'autoriser.

— M. Cellier, notaire à Rouen, vient d'adresser à M. de Rancé, député, une lettre sur la nécessité d'organiser des cours publics de notariat dans les chefs-lieux de cour royale.

On assure que le ministère de la justice s'occupe de donner cours à cette proposition.

La lettre de M. Cellier a été imprimée, et doit être distribuée aux membres de la chambre des députés.

L'*Occitanique*, journal légitimiste de Montpellier, a suspendu sa publication, à dater du 30 janvier.

— La *Tribune* a été saisie hier pour la 107^e fois, et on ignore encore sous quel prétexte.

— On parle d'une prochaine modification du ministère anglais. Il est certain maintenant que M. Peel est obligé de se retirer des affaires à l'ouverture du parlement (toujours fixée au 19 de ce mois), ou de se séparer des ultra-torys (les Stormont, les Knatchbull, etc.).

Le bruit de la grossesse de la reine d'Angleterre paraît se confirmer.

— Le *Mercure de Souabe* dément la nouvelle du congrès des monarches qui devait, disait-on, se tenir à Berlin dans le cours du printemps.

— On a reçu à Londres des nouvelles de Lisbonne, du 25 janvier au soir:

Le duc de Leuchtenberg venait d'arriver dans cette capitale. Les cortès avaient repris leurs travaux le 20, et la séance avait été interrompue par une intervention fort énergique des tribunes publiques en faveur de l'opposition, dans une discussion très-vive entre les députés. Les séances suivantes avaient été calmes.

— On écrit de Toulon, le 31 janvier:

La corvette la *Favorite*, commandée par M. Hamelin, capitaine de frégate, partie de Toulon le 22 janvier 1833, pour aller faire partie de la station de l'Amérique du Sud et qui a été frappée du typhus à bord, a jeté l'ancre sur notre rade ce matin, venant de Guayaquil, après quatre petits relâches à Bahia, Valparaiso, Rio-Janeiro et Fernambouc. Poussé par des vents de faveur, ce bâtiment n'a mis qu'une cinquantaine de jours à sa traversée.

La *Favorite* a apporté environ un million de numéraire appartenant à des maisons de commerce françaises. Cet équipage a perdu un tiers de son monde des suites de la maladie. On a à regretter la perte de cinquante-deux hommes, dont un lieutenant de frégate, M. Menard, l'officier de santé en second, M. Jordany, un élève, M. Picard, et quarante-neuf officiers, marins ou matelots.

La *Favorite* a comblé ce déficit par un emprunt fait à l'équipage de l'autre corvette de guerre, la *Victorieuse*, qui se trouve dans cette station et qui doit très prochainement opérer son retour en France.

Les forces navales britanniques dans l'Archipel grec se composent actuellement de 2 vaisseaux à 3 ponts, 2 de 80, 4 de 74, 3 frégates, 2 corvettes, 2 bricks et quelques autres bâtimens de plus petite dimension, qui font l'office de courriers; ce qui fait, en tout, environ 850 canons de gros calibre, car il est à remarquer que les vaisseaux dits de 80 portent 90 bouches à feu, et ceux de 74, de 80 à 84.

Loïn que l'escadre anglaise ait été hiverner à Malte comme tant de fois on l'a dit, elle s'est renforcée dans ces derniers temps de 2 vaisseaux.

En regard d'une escadre aussi imposante, qu'offre la marine française? Un vaisseau, une frégate, un brick, ce qui donne à peu près 150 canons. On ne peut pas compter comme élémens de guerre quelques autres bâtimens légers qui sont le plus souvent employés à transporter d'une Echelle à l'autre quelque famille consulaire.

L'escadre anglaise compte encore, comme puissant auxiliaire, un bateau à vapeur, qu'on pourrait appeler *bateau-monstre*, de la force de 260 chevaux, armé de canons *Paixhans* du calibre de 90 (le nom donné à ces pièces rend incontestable à la France le droit d'invention, et cependant les Anglais sont les premiers à se mettre en mesure d'en tirer tout le parti possible) On sait que les projectiles creux que lancent ces pièces d'artillerie, chargés à la manière des bombes, de matières incendiaires, produisent en éclatant, lorsqu'ils ont frappé dans la coque d'un bâtiment, les effets les plus désastreux, les ravages les plus effrayans. Quelques-uns de ces boulets sont capables, selon la place où ils se lo-

geraient, de causer la perte absolue des plus gros vaisseaux ou, du moins, de les mettre hors de combat.

Tout cela prouve incontestablement que les Anglais veulent se maintenir dans les mers du Levant sur un pied plus que respectable et qui leur permettra de faire, le cas échéant, une intervention comminatoire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Suite et fin de la séance du 3 février.

(Présidence de M. Dupin aîné.)

Discussion du projet de loi sur les caisses d'épargne.

M. de Rancé se plaint que la chambre prenne trop facilement en considération des propositions qui, plus tard, sont rejetées: il en résulte une grande perte de temps.

M. Benjamin Delessert insiste pour qu'on adopte au moins les articles de la proposition qui sont évidemment utiles.

M. Humann reconnaît que la proposition première a été dictée par une ame généreuse, mais il faut faire des lois applicables; le gouvernement ne demande pas mieux que de favoriser les caisses d'épargne. Le ministre appuie en terminant le renvoi à la commission.

M. Baudé propose de passer immédiatement au scrutin. (Non! non!)

M. de Tracy appuie le renvoi à la commission.

M. Guizot parle dans le même sens.

M. Demarçay présente quelques considérations nouvelles sur l'établissement obligé des caisses d'épargne: il soutient que c'est surtout par la liberté que les établissemens peuvent fleurir. On n'améliore pas plus, dit-il, la position du peuple par des caisses d'épargne forcées qu'on n'améliore l'agriculture par des fermes-modèles, qui coûtent beaucoup et rapportent peu.

M. Odilon-Barrot: L'esprit du projet était de réglementer les caisses d'épargne. La chambre a voulu qu'elles restassent des établissemens privés; elle a voulu leur laisser leur spontanéité entière. Dans cet esprit, je voterai le renvoi à la commission.

Le renvoi à la commission est prononcé à une grande majorité. La séance est levée.

CHRONIQUE.

Un homme fort bien en cour sous Charles X se présente à M. de Villèle, alors ministre des finances, et lui dit: Vous savez que je suis homme d'affaires, on m'en présente une qui peut faire ma fortune, si vous voulez m'aider. — A cela ne tiens, répondit le ministre gascon, que faut-il que je fasse?... Il faut reconnaître la créance des Etats-Unis, il faut obtenir que la France paye 20 millions. — Je ne vois pas la votre fortune, car vous n'êtes ni créancier ni acheteur de créances. — Je suis avocat, je suis chargé d'affaires à forfait, et si je réussis, j'ai droit au dixième de la créance; j'aurai donc 2 millions si vous en donnez 20. — En ce cas vous n'auriez pas deux mille liards. Je ne veux rien donner, je ne puis rien donner, parce qu'il n'est rien dû. (*Le Bon Sens*.)

— Au milieu des bals, des concerts qui se multiplient aux Tuileries, de ces pompes aux mille bougies que la faction aristocratique ralliée au gouvernement de juillet trouve maintenant un peu mieux composées, dans ce fracas de fêtes où la bourgeoisie se compte, et d'où l'épicier est totalement exclu, qui n'a remarqué la sombre physiologie du roi, cet affaiblissement d'esprit et de corps, ce front chargé de soucis et d'ennuis? Louis-Philippe n'a plus la même confiance en lui-même; les résultats ne sont plus en harmonie avec ses efforts. Il a calmé l'intérieur, mais l'étranger l'effraie. On chante, on danse sous les grands lustres, et souvent on voit le roi, tristement préoccupé dans un coin du salon, dissertant avec un ambassadeur.

En général, le roi se retire de bonne heure; si la reine prolonge ses nuits du bal jusqu'à 3 heures du matin, Louis-Philippe est presque toujours dans son appartement dès onze heures: il ne paraît au salon que pour exercer une action politique par ses prévenances et ses politesses affectueuses. (*Revue des Deux-Mondes*.)

Définitivement on bâtit la salle des séances pour la cour des pairs; on commence les travaux pour établir ce bâtiment de bois qui doit contenir 120 pairs, plus 150 accusés, 300 témoins et 200 gardes municipaux, puis quelques tribunes étroites pour le public.

Le jardin du Luxembourg va être mutilé, comme si tout devait garder empreinte de cette triste procédure. Tous ces vieux pairs, tous ces débris, tous ces courtisans de la fortune nouvelle ont retrouvé quelque chose de leur verdure et de leur jeunesse pour se montrer implacables envers les accusés; on se passionne dans ce procès comme s'il s'agissait de présenter un bouquet au château.

Quel contraste! on danse aux Tuileries, des illuminations brillantes fatiguent les yeux, et au palais du Luxembourg on aura le spectacle d'un procès criminel dont les annales judiciaires n'offrent pas d'exemple. Les destinées s'accomplissent! Mais avant le jugement que d'apostrophes seront jetées sur ces faces blêmes et flétries qui ont traversé tant de régimes, et veulent affronter de jeunes hommes, égarés peut-être, mais tous hommes de conviction et de dévouement à une cause! Tout ne sera pas facile dans ce procès; les hommes de juillet vont paraître devant la pairie de la restauration, et plus d'un souvenir sanglant sera jeté dans l'arène judiciaire. (*Idem*.)

— Voici quelques renseignemens sur le plan des travaux que le ministère fait exécuter dans le jardin du Luxembourg:

On sait que la façade du palais, au midi, est composée de deux pavillons carrés, joints ensemble par un bâtiment moins élevé et moins épais d'une vingtaine de pieds environ.

C'est dans ce renforcement que l'on bâtit aujourd'hui, avec une grande activité, la salle destinée à recevoir la cour des pairs lors des débats du grand procès.

La communication avec le palais aura lieu par la grande porte grillée du milieu et par les croisées des deux pavillons en saillie.

Une partie des anciens appartemens de Marie de Médicis serviront de salle d'attente aux nombreux témoins, les petits appartemens du grand référendaire vont être disposés pour recevoir les prévenus, le grand péristyle du milieu servira à la force armée, le public arrivera par les gale-

(2) Président de la banque des Etats-Unis.

ries qui seront disposées en dehors du palais sur deux rangs.

Dans la salle : un bureau pour les présidents, vices-présidents et secrétaires de la cour, fera face à la porte d'entrée. A gauche, un amphithéâtre sera disposé pour les prévenus, à droite siégeront les pairs; devant le bureau du président, les témoins; le banc des avocats sera placé devant les accusés; le ministère public aura un bureau à côté de celui de la présidence.

Telles seront, à peu près, les dispositions de cette salle d'audience, d'après les plans qui ont été arrêtés par le ministre de l'intérieur.

— D'après les dernières nouvelles de Pétersbourg, l'empereur Nicolas assure qu'il compte beaucoup sur la bonne étoile de lord Wellington et sur l'habileté de ses collègues; s'il faut en croire les bruits de cour, sa majesté ne prend pas la peine de dissimuler ses sentiments aux représentants de la France et de ménager leurs susceptibilités. Tout prend un air de satisfaction autour de lui, lorsqu'on reçoit certaines nouvelles de Paris ou d'Espagne. On n'y parle que de grandes revues pour le printemps, des corps réunis sous Kalisch, des prochaines conférences de Berlin ou de Londres, etc.; et l'on est prodigue de promesses aux agents des princes déchus qui sont venus porter leurs plaintes au pied du trône de celui que ses gazettes appellent, sans façon, l'arbitre de l'Europe.

Il est public à St-Petersbourg, dit-on, que M. de Lubecki ne cesse de donner les meilleures assurances sur les intentions du gouvernement français, ce qui n'annonce pas que le gouvernement russe croie pouvoir se trouver débiteur. Le comte de Cancrin ne le croyait pas non plus lorsqu'il a présenté ses derniers rapports financiers, où le résultat de cette liquidation est annoncé comme une ressource importante pour le trésor un peu délabré de la Russie.

(Messager.)

— Marseille 3 février. — Un seul cas de choléra est officiellement signalé dans la journée du 2. Les hôpitaux n'ont plus de cholériques. Sur 17 cas officiellement indiqués, sept sont sortis guéris. On compte en ville deux décès de cholériques.

Aujourd'hui on a signalé deux nouveaux cas:

(Gazette du Midi.)

— Nous apprenons qu'il s'est formé à Paris une société anonyme (sauf l'approbation du gouvernement) pour l'établissement et l'exploitation d'une route en fer dite du Nord, de Paris à Lille, devant desservir Calais, Boulogne, Douai, Valenciennes, et de ce côté, se lier au chemin de fer projeté des frontières de France à Bruxelles. On dit en outre qu'il est question de l'établissement d'une voiture à vapeur (système Dietz) sur la route de Paris à Calais, et que des arrangements ont été pris à cet effet entre l'inventeur et les messageries Lafitte et Gaillard.

(Propagateur.)

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(On lit dans le Journal de Paris :

Les lettres de Pampelune, en date du 29, annoncent qu'il ne s'est passé en Navarre aucun événement nouveau.

Il paraît en état de reprendre le commandement actif: sous peu de jours il sera en marche pour diriger en personne les opérations.

Il vient de publier une proclamation très énergique dans laquelle il annonce les événements de Madrid et déclare que si la rébellion sédition éclatant dans son armée, il punira de mort les fauteurs de désordre, quels qu'ils fussent et à quelque parti qu'ils appartenissent.

— On nous écrit de Cadix, 10 janvier:

La milice de cette ville s'est offerte pour escorter les munitions qui s'en vont pour combattre les rebelles soulevés dans nos environs.

Les urbains de Xérès, du port de St-Martial et environs, ont également fait preuve de patriotisme; ils se sont réunis au nombre de 5 à 600 hommes de cavalerie et ont marché contre les rebelles, afin de ne pas leur laisser le temps de s'organiser.

L'évêque de cette ville vient de faire une tournée dans les environs; on dit que ce petit voyage avait un autre but que celui de remplir une mission évangélique.

Nous apprenons à l'instant que les tentatives faites à l'instigation du clergé pour soulever la population en faveur de don Carlos, ont complètement échoué. Les factieux se sont en partie dispersés et les chefs principaux ont pris la fuite.

On pense ici que ces mouvements carlistes ne seront pas les seuls. Nous savons qu'une expédition a dû sortir de Jorica, et nous l'attendons avec impatience pour la recevoir comme elle le mérite. Les urbains de San-Fernando-de-Xérès, du port Ste-Marie, etc., se tiennent prêts, comme nous, pour marcher au premier appel. Si l'expédition en question parvient à débarquer, malgré les chaloupes canonnières qui vont sortir aussitôt que le temps le permettra pour la poursuivre, elle sera reçue à coups de fusil, et tout porte à croire qu'elle n'aura pas plus de succès que le soulèvement qui a eu lieu.

(Election de Bordeaux.)

SUISSE. — La réponse du vorort de Berne aux notes des puissances étrangères n'a été goûtée ni à Francfort ni à Vienne; elle ne sera pas davantage à Berlin et à St-Petersbourg. Cependant elle a été l'objet de vives attaques en Suisse. L'Helvétie et le nouvel-Liste vaudois en ont blâmé la faiblesse avec plus ou moins d'amertume. La censure en a paru si vive à des membres du conseil d'état de Berne, que l'un d'eux, M. Ch. Suell, a cru devoir y répondre dans l'Ani du peuple, qui s'imprime à Berthoud. Il déclare, dans cette réplique, que c'est lui qui a fait la proposition de répondre simplement aux notes diplomatiques « que Berne, » comme vorort, remplirait les obligations que lui imposent le » pacte et les instructions laissées par la diète. »

Il ajoute qu'en agissant ainsi, il espère être approuvé par la grande majorité des citoyens bernois. L'autorité suprême du pays (le grand conseil), dit-il, aura occasion en temps et lieu d'exprimer sa façon de penser sur la réponse du vorort. Si sa volonté est que le conseil exécutif soit ferme et prudent et qu'il ne marche que pas à pas, sans cependant faire la moindre concession qui puisse le compromettre, il suivra le même système. Si, au contraire, le grand conseil se prononce pour un système différent, les membres du gouvernement, qui regardent une marche trop rapide comme contraire aux libertés, pourront prendre leur retraite et faire place à des hommes qui ont l'espoir de pouvoir soutenir l'indépendance par des démarches plus fermes.

Il paraît que la majorité sur laquelle compte M. Snell n'est pas circonscrite dans le canton de Berne et qu'elle s'étend dans les autres parties de la confédération helvétique; c'est du moins ce que fait entendre la Gazette de Lausanne. Suivant elle, la réponse du directoire aux notes des puissances étrangères paraît avoir obtenu l'assentiment de la plupart des gouvernements cantonaux, à en juger du moins par les réponses parvenues jusqu'à ce jour.

Quelques-uns d'entre eux promettent un concours efficace dans le cas où de nouvelles tracasseries seraient suscitées au vorort. D'autres, tout en approuvant la manière dont Berne a écarté les prétentions des ministres étrangers, auraient cependant désiré un ton plus ferme: mais en général il est hors de doute que le premier acte diplomatique du directoire bernois lui a concilié la confiance de presque tous ses co-états.

LIBRAIRIE.

EN VENTE :

A Lyon, chez J. M. Barret, imprimeur-libraire, place des Terreaux, palais St-Pierre: la Nouvelle Loi sur le Timbre des Lettres de change et Billets à ordre, Billets non-négociables; suivie d'instructions de M. le Ministre des Finances relatives à l'exécution de cette loi.

ANNONCES DIVERSES.

(309)

À VENDRE.

Le dimanche huit février et jours suivants s'il y a lieu, une belle propriété patrimoniale située à Civrieux-d'Azergues, où trois voitures passent à la porte de la propriété tous les jours; elle se compose de maison de maître et d'exploitation, et de vingt-deux hectares vingt-sept ares (soit cent quatre-vingt bichères) en pré, vigne, terre et bois.

Cette vente se fera au Bourg de Civrieux par MM. Thonérioux père et fils de Lyon, et par le ministère de M^e Morand, notaire à Lyon.

S'adresser, avant le jour indiqué, au domicile des vendeurs, grande rue Mercière, n^o 35; à M. Bourcier aîné, rue Royale, n^o 1; et à M^e Morand, notaire, au coin des rues de l'Aumône et de la Grenette. On donnera toute facilité aux acquéreurs.

(264 4) A vendre. — Une pharmacie en bonne activité pour 6,000 f.; loyer de 500 f.

S'adresser à M. Dériard, droguiste, rue Dubois.

MAISON DE SANTÉ

(DITE DES BAINS ROMAINS.)

Cette maison, pour les aliénés des deux sexes, les vieillards, infirmes et valétudinaires, est située à St-Just (Lyon), place des Minimes, n^{os} 17 et 20.

M. Bonnet, propriétaire de la maison et de l'établissement, a l'honneur de prévenir le public qu'il dirige avec son épouse cet établissement, qui fut créé, il y a quarante ans, par M. Antoine Blanc, leur oncle.

Cette maison est sans contredit, par les réparations, les améliorations et les embellissements que l'on vient d'y faire, un des plus beaux établissements de ce genre: sa position, la proximité de la ville, le bon air dont il jouit, joint à cela de beaux jardins, deux vastes clos de quatorze bichères et une vue superbe.

Les malades seront constamment surveillés et soignés par des gens très-doux et ayant l'habitude des malades, surtout des aliénés, ayant servi long-temps dans les hospices de ce genre; ils seront visités tous les jours par M. Bolex, médecin de l'hospice de l'Antiquaille, laissant néanmoins la liberté aux parents de choisir leur médecin.

L'on prendra des malades depuis les prix les plus bas jusqu'aux prix les plus élevés, ayant des bâtiments immenses et séparés du bâtiment des aliénés.

M. Bonnet ose espérer que le public voudra bien l'honorer de sa confiance, que lui et son épouse s'efforceront de mériter par les soins qu'ils donneront aux malades qui leur seront confiés.

(179 5)

OISEAUX PHÉNIX.

Le public est prévenu que les Oiseaux-Phénix, ci-devant quai de Retz, sont provisoirement à l'hôtel de Notre-Dame-de-Pitié, rue Sirène.

M. Cucchiari continue à se transporter dans les sociétés particulières: et soit par l'intelligence de ces oiseaux, soit par l'adresse de ses tours de physique et de mécanique amusante, il s'efforcera de mériter les suffrages des personnes qui voudront bien le faire appeler.

(306 2)

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon).

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les biberons de nouvelle forme pour allaiter ses enfants.

(77 3)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ces sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Des dépôts sont établis savoir:

A Aubusson (Creuse), chez Pepin, pharmacien.

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n^o 143.

A Dijon chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n^o 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome, et chez Laurent Fourtoul, petite rue de Rome, n^o 12.

A Avignon, chez Vigier, pharmacien.

A Châlons-sur-Saône, chez Caurant, coiffeur, et quincailler, au coin de la rue au Change.

A Bayonne, chez Gibert et Comp., droguistes, rue Basque, n^o 43.

A Clermont-Ferrand, chez Chopard, pharmacien.

A Givors, chez Clémengon, quincaillier.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan, père, épiciers.

A Genève, chez M. Burkel droguiste.

A St-Etienne, chez Millet-Dubreuil, droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 39.

A Rive-de-Gier, chez Jacques Cholle, épiciers, rue Pallux.

A Paris, chez Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n^o 17.

A St-Chamond, chez Verrissel, épiciers.

A Romans, chez Gueymard, pharmacien.

A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

Au Puy, chez Bernard Pic, épiciers droguistes, rue Panesac, n^o 164.

A Valence, chez Reboulet, pharmacien.

A Montelimart, chez Roux, pharmacien.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Alais, Vidal, épiciers.

A Villefranche (Aveyron), Bousquet, pharmacien.

A Pezenas, Riquet, cafetier.

A Perpignan, Ferrer, pharmacien.

A Apt, Seymard, pharmacien.

A Toulon, Andrieu, pharmacien.

A Arles, Janon, pharmacien.

A Epinal, Bonnet-Olry, épiciers.

A Montpellier, Gaubert, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papeterie et d'estampes.

A Villefranche (Rhône), M. Roset, confiseur.

Spectacles du 7 février.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.

GYMNASE LYONNAIS.

La Maîtresse au Logis, vaud. — Turiaf, vaud. — La Lectrice, vaud. — M. Cagnard, vaud.

BOURSE DE LYON du 6 février 1834.

Cinq pour cent, au comptant, »

fin courant, »

Trois pour cent, au comptant, »

fin courant, 78 20

BOURSE DE PARIS du 4 février.

Cinq pour cent, 108f 50 108f 60 108f 45 108f 45

fin courant, 108f 70 108f 75 108f 60 108f 60

Trois pour cent, 78f 50 78f 50 78f 40 78f 40

fin courant, 78f 75 78f 80 78f 60 78f 60

Quatre pour cent, 95f

Rentes de Naples, 95f 50 95f 50 95f 40 95f 40

fin courant, 95f 60 95f 65 95f 55 95f 55

Rentes perpétuel, 44f 1/8

Emprunt cortès, 42f 3/4

Act. de la banque, 1800f

Quatre canaux, 1180f

Caisse hypothéc., 625f

Emprunt d'Haïti, 290



P.-E. PRUDHON,
Rédacteur, l'un des Gérans.